

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 10 avril 2015

Etaient Présents : M. Henri PONS, M. Jean-Pierre CANUT, Mme Christine VEZILIER,

M. Alain BRIEUGNE, Mme Christine RICCA, Mme Christiane LOUIS, M. Laurent BOYER, Mme Sandrine POZZI, M. Gilles MASSOT, Mme Sophie ACHARD, M. Florent PICARD, Mme Annabel THIERS, M. Richard LEROI, Mme Nathalie LIEUTAUD, M. Jean-Claude SERGEAT, Mme Patricia BOCCABELLA, M. Georges BOUQUET, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Mathieu JUSSEAU, M. David ARQUEZ, M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. José DELCROIX

Procurations: Mme Myriam LUCAS à Mme Christine RICCA

M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE

Mme Danielle MARCHAND à Mme Christiane LOUIS Mme Françoise BACCULARD à Mme Christine VEZILIER

M. Harrys DUTHEIL à M. Jean-Pierre CANUT

Secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER

Ouverture de la séance : 18H30

Clôture de la séance : 20H30

Monsieur le Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER, fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2015.

Compte-rendu adopté par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. José DELCROIX).

Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal

Rapporteur: Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal conforme aux écritures du compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal conforme aux écritures du compte administratif de la Commune.

Point n°2: Approbation du Compte Administratif 2014

Rapporteur: M. Jean-Pierre CANUT

Monsieur Jean-Pierre CANUT, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, présente **le Compte Administratif 2014** au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 583 867,91 €
Recettes	7 346 372,63 €
Excédent de l'exercice	762 504,72 €
Excédent antérieur reporté 2013	2 022 254,30 €
RESULTATS DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	2 784 759,02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 954 587,97 €
Recettes	2 449 505,53 €
Déficit de l'exercice	505 082,44 €
Excédent antérieur reporté 2013	1 119 212,62 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	
	614 130,18 €

RESTE A REALISER

Dépenses	622 591,00 €
Recettes	559 101,00 €
Solde RAR	- 63 490,00€

Monsieur Jean-Pierre CANUT demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. José DELCROIX et M. Jean CAZALA) et 1 abstention (Mme Patricia BLANCHET-BHANG), arrête le compte administratif 2014.

Point n°3: Affectation des résultats de l'exercice 2014 au BP 2015

Rapporteur: Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2014 au BP 2015 comme suit :

- Excédent de la section d'investissement 2014 soit 614 130,18 € au compte de recettes d'investissement 001 : « résultat reporté » (excédent d'investissement reporté).
- Excédent de la section de fonctionnement 2014 soit 2 784 759,02 €
- ➤ 1 000 000,00 € au compte de recettes 1068 : « excédents de fonctionnement » (affectation du résultat de fonctionnement);
- 1 784 759,02 € au compte recettes de 002 « résultat reporté » (excédent de fonctionnement reporté).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au Budget Primitif 2015.

Point n°4: Vote des taux d'imposition 2015

Rapporteur: Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015.

Il précise que ces taux sont identiques aux taux 2014.

Les taux suivants sont proposés pour chacune des taxes locales :

1/ Taxe d'habitation : 19,99 % - soit un produit attendu de 1 651 174, 00 €

2/ Taxe sur le Foncier Bâti : 18,69 % - soit un produit attendu de 1 147 005, 00 €

3/ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 51,79 % - soit un produit attendu de 115 595, 00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX) et 1 abstention (M. Jean CAZALA), approuve les taux d'imposition pour l'année 2015.

Point n°5: Vote du Budget Primitif 2015

Rapporteur: Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif 2015 au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	8 549 500, 00 €
TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	8 549 500, 00 €
TOTAL DEPENSES	7 610 000, 00 €
TOTAL RECETTES	7 610 000, 00 €

Monsieur le Maire expose en détail l'ensemble des dépenses prévues et des recettes attendues pour l'année 2015 en fonctionnement et en investissement.

Afin de respecter le formalisme du vote du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose, conformément aux textes en vigueur, de faire procéder au vote chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT:

CHAPITRES	DEPENSES	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 039 040.00€	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 012	CHARGES DE PERSONNEL	3 388 950.00€	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 014	ATTENUATION DE PRODUITS	97 610.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	957 800.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES	125 000.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	111 100.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	285 000.00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
TOTAL DEPE	NSES DE FONCTIONNEMENT	8 549 500,00 €	

CHAPITRES	RECETTES	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 013	ATTENUATION DE CHARGES	130 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 70	PRODUITS DES SERVICES	482 635,98 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 73	IMPOTS ET TAXES	4 712 920,00 €	Majorité (1 voix contre M. SOURY- LAVERGNE et 3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	1 386 885,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY- LAVERGNE, Mme BLANCHET- BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 300,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY- LAVERGNE, Mme BLANCHET- BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP.76	PRODUITS FINANCIERS	22 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	20 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 002	RESULTAT REPORTE	1 784 759,02 €	·
TOTAL RECE	TTES DE FONCTIONNEMENT	8 549 500,00 €	

<u>INVESTISSEMENT</u>:

CHAPITRES	DEPENSES	RAR 2014	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 530,00€	781 600,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 923,00 €	549 049,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	393 138,00 €	5 455 650,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT		99 110,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		20 000,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 041	OPERATIONS PATRIMONIALES		82 000,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 610 000,00 €	

CHAPITRES	RECETTES	RAR 2014	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	559 101,00 €	2 929 813,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		50 000,00 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 10	DOTATION FONDS DIVERS RESERVES		579 955,82 €	Majorité (4 abstentions M. SOURY-LAVERGNE, Mme BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT		1 000 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 500 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		285 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 041	OPERATIONS PATRIMONIALES		82 000,00 €	Majorité (3 abstentions Mme BLANCHET-BHANG, M. Jean CAZALA et M. DELCROIX)
CHAP. 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		614 130,18 €	
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 610 000,00 €	

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le Budget Primitif 2015.

Point n°6 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2015

Rapporteur: Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2015 aux associations désignées dans l'annexe ci-jointe :

(Voir tableau ci-dessous)

Après avoir donné lecture de chaque attribution,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement aux associations désignées dans le tableau ci-dessous. (vote par association)

Nom de l'ASSOCIATION	Montant accordé	Vote
A.I.L.	12 350,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
A.P.A.T.E.	3 325,00 €	Majorité 3 abstentions (M.CAZALA, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
A.S.P.R.S.	285,00 €	
Alpilles boule	1 425,00 €	2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
Amicale des Chasseurs d'Eyguières	712,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Amicale du Personnel de la Mairie d'Eyguières	3 800,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Amicale pour le don du sang bénévole d'Eyguières	610,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Association des anciens combattants et victimes de guerre d'Eyguières	475,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Association familles rurales de Sénas	3 206,00 €	Majorité 3 abstentions (M. SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
Association sportive du Collège d'Eyguières	427,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Association USEP de l'école publique A. Gilous	522,00 €	
Automobiles anciennes des Alpilles	1 425,00 €	Majorité 4 abstentions (M. SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG, M. CAZALA et M. José DELCROIX)
Club Art Martial Aïkido	380,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Club de Cyclotourisme d'Eyguières	712,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Club Taurin Paul Ricard Les Farfadets	5 000,00 €	
Comité de jumelage Eyguières - Tronzano	1 425,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Ecole d'Arts Martiaux des Alpilles	712,00 €	
Ecole de musique d'Eyguières	28 500,00 €	
Entraide solidarité 13	4 275,00 €	

Facala Fallinanasa da la Oness	570.00 C	Main sit f
Escolo Felibrenco de la Crau	570,00 €	Majorite 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
Eyguières Course	2 375,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Eyguières Tennis de table	475,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-
Eyguières XV	1 235,00 €	2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-
F.C.P.E. conseil local d'Eyguières	332,00 €	2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-
G.P.E.	332,00 €	2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-
Groupe artistique d'Eyguières	950,00 €	BHANG et M. José DELCROIX) Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
Gymnastique volontaire	950,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)
Hand Ball d'Eyguières	8 550,00 €	
La raquette d'Eyguières	4 750,00 €	
Le Pinceau Fleuri	142,00 €	
Les Aiglons d'Eyguières (badminton)	2 090,00 €	
Les Canaillous	263 000,00 €	
Les chemins du Patrimoine	1 140,00 €	
Les Minots	78 000,00 €	
Lis Enfant dis Aupiho	475,00 €	
Office du tourisme	62 700,00 €	,
Ski Club	665,00 €	,
Solidarité Paysans Provence Alpes	475,00 €	
Souvenir Français	1 425,00 €	
Sporting club d'Eyguières	7 505,00 €	2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
Tarot Alpilles	237,00 €	Majorité 2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET- BHANG et M. José DELCROIX)

U.S.E.P. Péri - Nicaise	475,00 €	Majorité
		2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
USEP Alpilles (Association secteur)	950,00 €	Majorité
		2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX)
Yasuragi karaté-do Eyguièren	1 140,00 €	Majorité
		2 abstentions (Mme Patricia BLANCHET-
		BHANG et M. José DELCROIX)
TOTAL	510 504,00 €	

Point n°7: Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2015 - Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « les Minots » relative à l'octroi d'une subvention

Rapporteur: Madame Sandrine POZZI

Mme Sandrine POZZI, Adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance et à la restauration scolaire, expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières développe une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Les Minots » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la réalisation des activités de loisirs extra scolaires et périscolaires.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94), son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et la circulaire du 18 janvier 2010 − NOR : PRMX1001610C, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Afin de formaliser les relations entre cette association et la Commune,

Mme POZZI propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Minots » relative à l'octroi d'une subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Minots » relative à l'octroi d'une subvention, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Point n°8 : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2015 - Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Ecole de Musique » relative à l'octroi d'une subvention

Rapporteur: Madame Christine VEZILIER

Mme Christine VEZILIER, Adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'environnement, expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières développe une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Ecole de Musique » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la mise en place d'actions d'enseignement musical.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94), son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et la circulaire du 18 janvier 2010 − NOR : PRMX1001610C, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Afin de formaliser les relations entre cette association et la Commune.

Mme VEZILIER propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Ecole de Musique » relative à l'octroi d'une subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « école de musique » relative à l'octroi d'une subvention, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

<u>Point n°9</u>: Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2015 - Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « les Canaillous » relative à l'octroi d'une subvention

Rapporteur: Madame Sandrine POZZI

Mme Sandrine POZZI, Adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance et à la restauration scolaire - expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières souhaite mettre en place une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Les Canaillous » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la mise en place d'actions en direction de la Petite Enfance de la Commune.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94), son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et la circulaire du 18 janvier 2010 − NOR : PRMX1001610C, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Afin de formaliser les relations entre cette association et la Commune,

Mme POZZI propose au conseil municipal:

- d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Canaillous » relative à l'octroi d'une subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « les Canaillous » relative à l'octroi d'une subvention, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

<u>Point n°10</u>: Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2015 - Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Office de Tourisme » relative à l'octroi d'une subvention

Rapporteur: Mme Sophie ACHARD

Mme Sophie ACHARD – conseillère municipale déléguée au tourisme - expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières souhaite mettre en place une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Office de Tourisme » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la mise en place d'actions visant à valoriser l'attrait touristique et l'image dynamique de la Commune.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94) et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Mme ACHARD propose au Conseil Municipal:

- d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Office de Tourisme » relative à l'octroi d'une subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « office de tourisme » relative à l'octroi d'une subvention, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Point n°11: Demande de subvention au Département au titre des travaux sécuritaires

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre CANUT

Monsieur CANUT, 1^{er} Adjoint, délégué aux finances - expose que la commune envisage de procéder à des travaux sécuritaires consistant en la pose de radars pédagogiques, dans les deux sens de circulation, à proximité des écoles et des équipements sportifs :

- Avenue de la Gare
- Avenue Gabriel Péri
- Faubourg de la Libération
- Avenue René Cassin

L'enveloppe de l'opération est estimée à 28 000 € HT soit 33 600 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouchesdu-Rhône au titre de l'aide aux travaux sécuritaires 2015.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000,00 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	MONTANT
Aide du Conseil Général 80 % HT	22 400 €
Auto financement de la commune 20% HT	5 600 €
TVA avancée par la Commune	5 600 €

Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux sécuritaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre des travaux sécuritaires.

<u>Point n°12</u>: Modification des Statuts du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouchesdu-Rhône (SMED 13)

Rapporteur: Monsieur Laurent BOYER

Monsieur Laurent BOYER, Adjoint délégué aux travaux et aux traditions, expose que lors du comité syndical du 4 mars 2015, l'assemblée du SMED13 s'est prononcée à l'unanimité sur la modification des statuts du syndicat dont la commune est membre.

Cette modification porte sur l'article 10 des statuts relatif à l'adresse du siège du SMED 13. Le siège est déplacé à l'adresse suivante : 1 avenue Marco Polo, CS20100- 13141 Miramas cedex.

Monsieur BOYER	demande au Conseil	Municipal	:
----------------	--------------------	-----------	---

- d'approuver la modification portée à l'article 10 des statuts relatif à l'adresse du siège du SMED 13.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification portée à l'article 10 des statuts relatif à l'adresse du siège du SMED 13.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions et des droits de préemption.

La séance est clôturée à 20h30.